

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU MARDI 19 JANVIER 2021
COMPTE RENDU DES ÉLUS FORCE OUVRIÈRE
**EXERCICE EMPLOIS 2021: AU 1^{er} MAI, UN EMPLOI
D'AGFIP VACANT DANS LA VIENNE**

L'ordre du jour de ce CTL ne comportait que deux points, l'un relatif aux "ponts naturels", l'autre aux suppressions d'emplois dans la Vienne pour 2021. **Les élus FORCE OUVRIÈRE étaient présents** (soit en salle, soit en audio-conférence), de même que la section CGC/CFTC. Les autres organisations syndicales étaient absentes.

"Ponts naturels" 2021

Rappelons que cette expression pas très heureuse désigne les jours de congés obligatoires positionnés dans le calendrier sur des ponts, pendant lesquels les services restent fermés. L'année 2021 n'est pas très prolifique en matière de ponts et n'en permet que deux : le 14 mai et le 12 novembre. La Direction proposait de retenir ces deux jours en "ponts naturels". Conformément à notre ligne de conduite habituelle, nous avons voté POUR cette proposition. La CGC/CFTC a fait de même.

Suppressions d'emplois dans la Vienne pour 2021

Depuis plus de 10 ans, la DGFIP taille dans ses effectifs, en supprimant 1 500 à 2 000 emplois par an (2 130 en 2019 ; 1 500 en 2020 ; 1 800 en 2021 ; 1 600 en 2022). De 2009 à 2021, la DGFIP, sacrifiée par les gouvernements successifs sur l'autel de la réduction de l'emploi public, a perdu environ 27 000 emplois et elle va passer sous la barre symbolique des 100 000 emplois, perdant environ 20 % de ses effectifs en 12 ans.

Pour la Vienne, cette politique aveugle aura détruit plus d'une centaine d'emplois depuis la fusion DGCP/DGI. La DDFIP 86 est passée l'an dernier sous la barre symbolique des 600 emplois et elle a perdu environ 15 % de ses effectifs depuis 2010. Pour 2021, l'administration nous annonce la destruction de 7 emplois (1A, 2B et 4C) et une création (1 IDIV HC), soit un solde net de 6 emplois détruits (pour rappel, c'était 10 en 2018 ; 10 en 2019 ; 5 en 2020).

En préambule, la Direction a tenu à souligner deux points :

- la Vienne a échappé à l'opération de "rebasage" menée par la DGFIP consistant à supprimer d'office certains emplois vacants depuis plusieurs années ;

- les 6 emplois détruits (ils ne l'ont pas dit comme ça, évidemment !) cette année dans la Vienne n'entraînent aucune pression sur les effectifs puisque ces suppressions portent sur des emplois vacants. En effet, alors que certains services croulent sous le travail, la Direction conserve des emplois sans mettre d'agents dessus. A la question "combien y a-t-il d'emplois vacants dans la Vienne", nous n'avons obtenu aucune réponse chiffrée, la Direction se bornant à indiquer que ces emplois vacants sont couverts par d'autres emplois en surnombre et que, globalement, la Direction est à l'équilibre. Le tableau des effectifs mis en ligne sur Ulysse86 dans l'onglet "Gestion des agents", rubrique "Situation des effectifs" fait état de 10 emplois vacants (7B et 3C) et de 5 emplois en surnombre (2A+, 2A, 1AST - agents des services techniques), soit un différentiel de 5 emplois vacants au 31/12/2020.

Évidemment, la situation n'est pas aussi simple, sinon ce CTL n'aurait pas duré 4h30.

1) La suppression d'un emploi de catégorie A est positionnée sur l'emploi laissé vacant à la BDV suite à la mise à disposition d'un collègue vérificateur au GIR (Groupe Interministériel de Recherche). Jusqu'à présent, cet emploi avait été laissé vacant pour permettre au collègue de retrouver son poste à la BDV s'il souhaitait quitter le GIR. Mais la DG, qui avait sanctuarisé ce type d'emplois, a changé d'option. Le collègue pourra toujours revenir, mais il sera placé en surnombre, lequel sera résorbé avec le temps et les départs en retraite.

2) La suppression de l'un des deux emplois de catégorie B est positionnée sur un emploi vacant à la BCR (emploi laissé délibérément vacant au 1^{er} septembre 2020 malgré une demande d'affectation locale).

Ces deux premiers points ont donné lieu à un débat nourri sur les coups portés au contrôle fiscal dans le département.

La Direction estime qu'il faut aller vers plus de qualitatif et moins de quantitatif, faire moins de statistiques et être plus pointus dans les contrôles ; que la BDV doit sortir du cadre classique des 13 VG (vérifications générales) par an et par vérificateur ; que l'activité de contrôle doit s'appuyer sur une meilleure programmation, notamment au moyen des listes MRV (Mission Requête Valorisation), et non plus grâce aux listes produites en local ; que l'activité de recherche doit s'appuyer d'abord sur des liens entre les services en mobilisant le renseignement interne, avant de penser à faire de la recherche « externe » ; que la loi ESSOC et le statut d'auto-entrepreneur ont changé la donne et brouillé les pistes.

Concernant plus spécifiquement la BCR, le Directeur affirme que l'activité du service doit évoluer, car ses domaines d'intervention ont changé avec la baisse du trafic d'espèces et la limitation de certaines activités occultes. Il déplore que des agents soient arrivés à la BCR pour des raisons géographiques, se soient formés et en soient partis très vite. Il se dit favorable à des recrutements au choix (sur entretien) pour ce type de métier.

Pour FO DGFIP 86, il ne faut surtout pas enfermer les agents dans une case et leur laisser la chance de s'engager pleinement dans le métier de leur choix.

D'après la Direction, la fraude fiscale d'antan a évolué et a laissé la place à des techniques plus complexes face auxquelles nous ne sommes pas assez armés. Le Directeur affirme que conserver autant de service de contrôle fiscal (BDV, BCR, PCE, PCRFP) n'a plus de sens et qu'il faut changer notre organisation en créant des passerelles entre services, en partageant les activités. La Direction Générale réfléchit encore sur les BCR, leur forme, leur métier et n'a pas arrêté son projet de réforme ou d'évolution des services de contrôle fiscal, qui pourraient être remodelés, regroupés sous un commandement unique, avec une plus grande polyvalence entre les différents métiers.

Dans la Vienne, le directeur n'envisage pas pour l'heure de créer un pôle de contrôle unique (comme il l'a fait dans la Creuse), mais il ne se l'interdit pas non plus.

3) La suppression du second emploi de catégorie B est positionné sur le SIP de Poitiers, lequel perd également 2 emplois de C en raison d'une chute importante de son activité (3 agents sur 49, ça fait 6 % du service). Pour justifier son choix, la Direction présente 6 indicateurs d'activité à la baisse en 2020. La Direction a toutefois indiqué que cette baisse de certains indicateurs n'était qu'une illustration et n'entraînait pas de baisse d'effectif mécanique. Tant mieux, car la moyenne de la baisse de ces 6 indicateurs est de 34 %. Une baisse mécanique ferait disparaître 1/3 du service.

La Direction a toutefois reconnu qu'elle n'avait listé que les indicateurs à la baisse, pas ceux qui augmentent, et nous avons souligné que tous les services, et pas seulement le SIP de Poitiers, ont connu une chute d'activité en 2020, car l'activité du pays tout entier a été paralysée ou ralentie par les mesures prises face à la pandémie. La Direction l'admet, mais estime que ces indicateurs traduisent une baisse d'activité définitive, dont la principale trouverait sa source dans les centres de contact qui "pompent" de la charge de travail basique sur les SIP. Cela reste à voir et ce n'est surtout pas le ressenti des agents du SIP.

Nous avons trouvé assez révélatrice de l'état d'esprit un brin dogmatique de la Direction, la formulation utilisée dans la note de présentation du CTL : il y est question d'un "allègement de charges auquel le SIP **doit faire face**". D'habitude, c'est plutôt un accroissement de charge auquel on fait face, mais pas un allègement. Un allègement, c'est plutôt bénéfique. On n'y fait pas face, on en profite, car ça permet de dégager des marges en terme de temps de travail pour faire le travail que l'on n'avait pas le temps de faire avant. Par exemple, le contrôle interne que l'encadrement n'a pas le temps de faire parce qu'il est mobilisé sur des tâches de gestion, parce que le service n'a pas l'effectif suffisant pour faire face à sa charge de travail et que l'encadrement doit compenser.

Pour terminer sur le sujet des services de fiscalité, la Direction nous a enfin écouté et a décidé la création d'un emploi de catégorie B sur la cellule départementale de contrôle sur pièces au SIP de Montmorillon, qui contre-balance (très peu) la perte des emplois sur les trois autres services. Cet emploi est pris sur la Direction, dans la masse d'emplois en surnombre, sans indication du service qui le perd.

Toutes ces décisions montrent bien le manque d'ambition de notre direction locale dans la lutte contre la fraude fiscale. Il suffit de voir nos résultats en matière de Contrôle Sur Pièces (CSP), en baisse chaque année, depuis que l'assiette et le contrôle ont été séparés et les emplois réduits.

4) Un autre service a fait l'objet de débats importants, car il est spécialement ciblé par le projet de suppression d'emplois : il s'agit du Centre de Gestion Financière (CGF) de la Direction. Ce service va être amputé de 3 emplois de catégorie C.

A peine créé, au 01/01/20, ce service avait déjà perdu 5 emplois au TAGERFIP 2020, 1 B et 4 C. En deux fois, le CGF qui n'a qu'un an d'existence, aura perdu 8 agents (1 B et 7 C), soit environ 20 % du service. La Direction indique par ailleurs que le CGF "dispose" de 8 emplois vacants au 31/12/2020.

Pour expliquer le nombre d'emplois laissés vacants, la Direction oscille entre le sur-dimensionnement du service lors de l'intégration des assignations du bloc 3 et le rapprochement entre le CSP (Centre de Services Partagés) et le SFACT (Service FACTurier). Le regroupement des deux services, permet aux services prescripteurs de bénéficier d'un interlocuteur unique, et a développé les compétences des agents, qui travaillent à la fois sur les engagements juridiques (EJ) et les déclarations de paiement (DP). Le Directeur a également souligné le recrutement de jeunes agents, souvent sur-diplômés, qui se sont rapidement appropriés l'outil CHORUS, participant au bon démarrage du service.

Le CGF est un service en constante évolution au travers des mutations : 9 départs et 5 arrivées ont marqué l'année 2020, laquelle a connu une activité réduite d'environ 15 % en raison des confinements qui ont fortement diminué le nombre de DP et donc le montant des crédits engagés. De plus, une évolution récente a transféré au CSP de Clermont-Ferrand la création des tiers dans CHORUS, réduisant la charge de travail du CGF de la Vienne.

Mais à court terme, le CGF pourrait bien connaître d'autres évolutions de son périmètre et donc, une nouvelle diminution de son effectif :

- la mise en place de la procédure de "service fait présumé" qui enlèverait une tâche au CGF en la reportant sur les services prescripteurs ;

- le regroupement de différents services de l'Etat sous l'autorité d'un secrétariat général commun, qui pourrait être basé à Bordeaux et qui entraînerait le transfert de la gestion de ces services de Poitiers (et Limoges) vers la Gironde (environ 15 % de la charge de travail du service) ;

- une réflexion est en cours sur les rectorats avec l'éventualité de la mise en place d'une plate-forme unique qui pourrait également être implantée à Bordeaux, ce qui entraînerait une autre perte de charge.

La Vienne (toute la Vienne, pas seulement la DDFIP) n'a pas terminé sa descente aux enfers suite à la réforme des régions de 2016.

Au sujet de l'évolution interne du service, la Direction a indiqué qu'une réflexion était en cours sur le ré-équilibre des pôles (notamment du pôle Marchés) et qu'aucun renforcement de l'encadrement du service n'était à l'ordre du jour.

5) L'emploi d'IDIV Hors Classe (HC) créé en Direction correspond à l'emploi de responsable du SIP de Civray, qui permet la création d'un emploi de Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), rattaché à la Direction, mais travaillant sur le secteur du SGC de Châtelleraut, rebaptisé SGC Nord-Vienne pendant les fêtes de fin d'année, lequel a été créé au 01/01/21.

La création de nouveaux emplois de CDL est opérée de la façon suivante :

- outre l'emploi d'IDIV HC mentionné ci-dessus, un emploi d'IDIV Classe Normale (CN) est transféré de la trésorerie de Dangé-Saint-Romain vers la Direction, et affecté lui aussi sur le secteur du SGC Nord-Vienne.

- un emploi d'IDIV CN est transféré de la trésorerie de Civray vers la Direction, et affecté sur le secteur du futur SGC de Montmorillon, rebaptisé SGC Sud-Vienne, qui sera créé au 01/09/21.

Les fonctions de CDL ont fait également l'objet d'un long débat au cours de ce CTL. Nous avons déploré n'avoir aucun bilan de l'activité des CDL en 2020, très peu d'informations sur le contenu de ce nouveau métier et aucune vision claire de la frontière entre les fonctions de CDL et celles du SGC.

Pour la Direction, le bilan devra être fait, même s'il est encore un peu tôt. Le bilan devra aussi être fait avec les élus, lorsque l'on aura une vision plus claire des besoins de conseils qu'ils exprimeront. Dans la mesure de l'activité des CDL, se posera la question du décompte des "jours invisibles" (expression du Directeur), ces jours consacrés aux préparations des différents travaux, qu'il faudra valoriser.

Sur les liens avec les SGC, la Direction a indiqué avoir demandé aux CDL de nouer des liens au moins hebdomadaires avec les comptables pour ne pas être coupés de la gestion. Sur la frontière entre les fonctions de CDL et de SGC, personne ne sait précisément comment ça va fonctionner, puisque cela va aussi dépendre du comportement et des besoins des ordonnateurs et de leurs services, ainsi que de leur appropriation de cette nouvelle organisation.

Nous avons terminé en indiquant une nouvelle fois que le rattachement des CDL à la Direction nous semblait être une erreur, de nature à créer des tensions, des incompréhensions, voire des antagonismes. Si le développement de la fonction de conseil est une grande avancée, qui doit nous permettre d'être encore mieux positionnés auprès des ordonnateurs, il fallait (il faut, car rien n'est figé !) la positionner sous l'autorité des comptables. Deux missions, mais un seul interlocuteur. Nous estimons que la gestion et le conseil sont intimement liés et que vouloir les séparer est une aberration. Au final, le comptable, au travers de sa responsabilité personnelle et pécuniaire, reste le seul responsable face à la chambre régionale des comptes, n'en déplaise à notre Direction.

6) Concernant la création du SGC Nord-Vienne, nous avons déploré que cette structure énorme en terme de périmètre ne soit pas renforcée en terme d'encadrement. Le niveau d'encadrement est le même que celui de l'ex-trésorerie des collectivités du Châtelleraudais, avec les secteurs de Loudun, Dangé-Saint-Romain et Lencloître en plus. Même avec un emploi d'inspecteur basé sur l'antenne du SGC à Loudun, le compte n'y est pas. Dans cette opération, 2 emplois d'IDIV et un emploi de catégorie A (implantés sur les trois trésoreries supprimées) sont évacués du périmètre du SGC.

Au passage, on peut noter que si, pour la Direction, les inspecteurs n'ont, pour l'instant, pas le niveau suffisant pour être CDL, contrairement aux IDIV, ils ont tout à fait le niveau pour tenir une antenne. C'est en quelque sorte, un niveau professionnel à géométrie variable, en fonction de ce qui arrange la Direction.

Pour les catégories A, B et C, la création du SGC Nord-Vienne se fait sans perte d'emploi. Mais tous les agents des trésoreries supprimées ne suivent pas leur emploi. Les agents de Loudun restent à Loudun, mais 3 agents sur 5 des trésoreries de Lencloître et Dangé-Saint-Romain n'intégreront pas l'équipe du SGC et un quatrième agent est positionné sur l'accueil commun de la Brelandière, c'est-à-dire à environ 85 % sur le SIP, service auquel il est rattaché. Pour le moment, le SGC récupère la charge de travail sans l'effectif nécessaire pour y faire face.

7) Concernant la création du SGC Sud-Vienne, les agents de Civray restent sur l'antenne de Civray et le SGC est renforcé par l'implantation d'un emploi de catégorie A en provenance de la trésorerie de Lencloître, qui sera pourvu par un inspecteur stagiaire qui arrivera au printemps.

L'emploi actuel de trésorier de Civray (IDIV CN) sera basculé sur l'antenne de Civray du SIP Sud-Vienne.

8) Au titre des transferts d'emplois entre service, la Direction a souhaité renforcer la Trésorerie de Poitiers Etablissements Hospitaliers (TPEH), avec l'un des emplois de catégorie C pris au CGF, en raison des difficultés rencontrées par ce poste sur le traitement des relevés Banque de France, qui impacte aussi le traitement du recouvrement et des excédents de versement.

Sans surprise, nous avons voté CONTRE le projet de suppression d'emplois. La CGC/CFTC a fait de même.

9) Au cours de ce CTL, il a été beaucoup question de la GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Effectifs des Cadres. C'est une opération menée par la DG, en parallèle avec le reclassement des postes comptables dans le cadre du NRP, qui vise à donner aux Directions locales de la lisibilité sur les emplois de cadres supérieurs (IDIV CN jusqu'à AGFIP) dont elles vont pouvoir disposer dans les prochaines années. La Direction a donné quelques indications sur la méthode et la procédure, mais sans entrer dans le détail, car si les échanges avec la DG sont terminés, cette dernière n'a pas rendu ses arbitrages, attendus pour début février. Pour la Vienne, cela devrait surtout impacter les emplois d'IP (en hausse) et ceux d'IDIV (en baisse). La Direction n'a pas fait part de grands chamboulements dans nos organisations. A voir, et à suivre...

En questions diverses, nous avons fait part à la Direction de...

... notre incompréhension d'avoir constaté que la trésorerie de Poitiers (ex-TPM) est qualifiée de trésorerie spécialisée (secteur local) dans l'arrêté sur le reclassement des postes comptables, alors qu'elle encaisse des amendes (produits d'Etat). C'est donc une trésorerie mixte. Mais il paraît que, pour la DGFIP, quand on n'encaisse pas de l'impôt, on est spécialisés...spécialisés en quoi ? En produits non fiscaux ? Absurde ! Quand on vous dit que la DG ne respecte plus les métiers !

... notre étonnement d'avoir appris le transfert au 01/01/21 du recouvrement des taxes d'urbanisme (encore des produits d'Etat) de la trésorerie de Poitiers vers le service des Produits Divers (lui, il s'appelle vraiment "Recettes Non Fiscales" depuis la fusion) de la Direction. À aucun moment le CTL n'a été consulté sur le sujet, alors qu'il ne s'agit pas d'une décision nationale, mais bien d'un choix local, comme l'a indiqué la Direction. Le CTL aurait dû être consulté préalablement. Il sera informé a posteriori. Tout fout le camp dans cette Direction !

...notre agacement de constater que la DDFIP 86 est une administration en perpétuel déménagement. Le service Budget-Logistique, a réintégré les bureaux qu'il avait occupés il y a quelques années. Il en avait été délogé pour être rapproché de la cellule Courrier et ainsi observer une logique fonctionnelle, puisque la cellule Courrier fait partie de ce service. L'ancienne salle de formation informatique avait d'ailleurs été supprimée pour créer un bureau et y loger une partie des collègues de ce service. Visiblement, la logique fonctionnelle n'a plus cours et on se retrouve de nouveau avec un service coupé en deux, le Courrier à un bout du bâtiment et le reste du service à l'autre bout.

D'après la Direction, ce déménagement permet de recaser les collègues de l'Activité Economique au niveau 2 de la Direction, ainsi que de créer un bureau collectif pour les CDL.

Car les CDL disposeront d'un bureau collectif "de passage" à la Direction, en plus d'un bureau individuel dans le SGC de leur secteur d'intervention, ou dans l'antenne de ce même SGC, et sans doute bientôt aussi, au siège de l'intercommunalité de leur secteur. Plus, éventuellement, un bureau à leur domicile en cas de télétravail ou tout simplement de travail nomade. La DGFIP invente les TBM (Travailleurs à Bureaux Multiples).

...notre irritation à la découverte, dans un journal breton d'annonces locales, d'une petite annonce, passée par l'agence de Pôle Emploi du coin, pour le recrutement d'un inspecteur des Finances Publiques, niveau bac +3 / +4, débutant accepté. Une formation au rabais, pas de statut, pas de carrière....Voilà ce qui attend l'heureux élu et sans doute à terme les futurs recrutements à la DGFIP. Un scandale ! Une honte ! Le service public repose sur la neutralité de ses agents, garantit notamment par notre statut.

...notre inquiétude face à la courbe du deuil insérée dans un document remis aux cadres supérieurs de la DGFIP. Le Directeur ne l'a toujours pas reçu. Nous lui avons promis de lui faire parvenir ce document...ce torchon plutôt.

De son côté, la Direction a abordé les points suivants :

- le recrutement à venir de 5 emplois civiques à destination des SIP du département ;
- les travaux pour le remplacement du guichet de Loudun (par réutilisation de celui de Dangé-Saint-Romain) et l'aménagement du hall d'accueil (installation d'une porte empêchant l'accès au couloir par le public) ;
- l'observatoire interne : 31 % des agents de la Vienne ont répondu au questionnaire. Ce chiffre nous apparaît encore trop faible. Nous avons l'occasion de donner notre avis et même si cela ne change pas radicalement la politique actuelle de notre Direction, cela nous donnera des éléments factuels supplémentaires pour faire remonter le mal-être que nous constatons lors de nos rencontres avec les agents.
- la rupture conventionnelle : c'est la nouvelle mesure pour évacuer plus facilement les agents qui ont des envies d'ailleurs. Dans la Vienne, on en est à 3 demandes d'informations, qui ont donné lieu à autant d'entrevues avec le service Ressources Humaines...mais sans suite à ce jour, aucun dossier de rupture conventionnelle n'a encore été déposé.
- suppression du jour de carence en cas de COVID : la Direction a fait passer un message précisant les conditions.

Et en dernier point, nous avons demandé au Directeur si les rumeurs qui circulent depuis quelque temps sont fondées : « 2021, c'est bientôt la quille ? » En effet, le 1er mai prochain, Gérard Perrin nous quittera pour prendre sa retraite, d'où il pourra savourer en toute quiétude les suites de son travail : la destruction de pans entiers de la DGFIP. Nous aurons l'occasion d'en reparler avant le 1er mai.